



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article384>

Bilan de la commission d'harmonisation des notes session 2008

- Examens - Commissions d'Harmonisation des Notes -

Date de mise en ligne : mercredi 10 septembre 2008

EPS Académie de Lyon

Bilan de la commission d'harmonisation des notes pour la session 2008 qui s'est réunie le 16 juin 2008.

Composée de 34 membres convoqués par le service des examens : 3 IA-IPR, 3 chargés de mission départementaux, 28 professeurs (15 femmes et 13 hommes ; 10 en LP, 3 en LPO, 15 en LYC et LGT), la commission a été présidée par les IA-IPR d'EPS. 3 membres sont excusés (CRPE, autres commissions).

Elle a été précédée de réunions départementales chargées de préparer les dossiers des établissements susceptibles d'être harmonisés et les certificats médicaux à étudier (le 12 juin pour le Rhône, le 13 au matin pour l'Ain et la Loire). L'étude a été menée par les membres de la commission académique issus du département concerné, en présence des coordonnateurs d'établissement. Un IA-IPR et le chargé de mission départemental ont piloté ces pré-commissions.

La commission du 16 juin, en composition restreinte, a traité successivement les examens de la voie générale et technologique, puis ceux de la voie professionnelle, et consacré la fin de ses travaux à l'étude des certificats médicaux d'inaptitude.

Pour étayer ses décisions, elle a disposé en temps réel des données issues du logiciel EPSNET.

Les harmonisations ont été effectuées pendant la commission académique sur Epsnet.

Pour lire l'intégralité du document vous pouvez télécharger la pièce jointe liée à cet article.